

Appel à manifestation d'intérêt du F3E et d'Humanité & Inclusion (HI) :

Vers la mesure des effets des projets sur les communautés : Comment mesurer nos effets sur la réduction du risque de stigmatisation lié à l'âge, au genre et au handicap ?

1- L'action et les acteurs et actrices impliqués

Humanité & Inclusion (HI) est une ONG indépendante et impartiale qui travaille dans des situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe, aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Composé de 8 associations nationales (basées en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis) et d'un bureau en Autriche, le réseau HI est doté d'une structure fédérale devant laquelle le conseil d'administration est responsable, avec des sièges opérationnels à Lyon et à Bruxelles. HI opère dans une soixantaine de pays et met en œuvre plus de 450 projets.

La politique institutionnelle de HI en matière de qualité des projets a pour objectif d'inscrire l'organisation dans une démarche d'amélioration continue, d'apprentissage et de redevabilité, dans le respect de ses principes éthiques et valeurs. Elle fournit un cadre et une référence communs et s'applique à tous les projets, indépendamment du contexte, de la zone géographique, des secteurs ou des modalités d'intervention. Cette politique met notamment en avant le fait que les projets doivent contribuer à des changements positifs et mesurables. HI a donc investi dans la définition de concepts mesurables, communs à tous les secteurs de HI, afin de suivre les changements auxquels l'organisation aspire et contribue. L'un des résultats communs se situe au niveau de la communauté et se concentre sur la question de la stigmatisation liée au handicap, le genre et l'âge.

Une méta-analyse des **effets des projets** de HI a été réalisée en 2023, dans le cadre d'un processus d'apprentissage institutionnel, afin de promouvoir l'amélioration continue (réalisée chaque année depuis 2020). En outre, une politique institutionnelle sur le handicap, le genre et l'âge a été lancée en 2019 et s'applique à l'ensemble du réseau fédéral de HI, au siège et sur le terrain. Sa mise en œuvre a été soutenue par un marqueur handicap, genre et âge.

HI s'interroge sur les effets de ses actions sur la réduction du risque de stigmatisation lié à l'âge, au genre et au handicap. La stigmatisation recouvre différentes dimensions : i/ la stigmatisation interpersonnelle, qui fait référence aux interactions qui se produisent entre les personnes stigmatisées et les personnes non stigmatisées et couvre la stigmatisation publique et la stigmatisation structurelle, et ii/ la stigmatisation individuelle qui englobe la stigmatisation perçue, l'auto-stigmatisation et la stigmatisation vécue.

2- L'étude

2.1- Attentes et objectifs

L'objectif de HI est de poursuivre son engagement dans la lutte contre les stéréotypes et la discrimination qui s'expriment dans les attitudes et les pratiques à l'égard des personnes handicapées et des populations vulnérables en promouvant une culture de l'inclusion et donc d'**obtenir une méthodologie permettant de mesurer les changements liés à des interventions qui visent une réduction de la stigmatisation liée au handicap, au genre et à l'âge**. L'objectif est de permettre à HI et ses partenaires de saisir les effets des projets et, à terme, de permettre l'apprentissage et l'amélioration continue.

HI souhaite que cette étude s'intéresse à la **stigmatisation interpersonnelle**. La méthode de mesure des effets qui sera développée devra :

- être applicable dans des projets de divers secteurs d'intervention (éducation, santé...), dans des contextes culturels divers ;
- intégrer une perspective de genre intersectionnelle ;
- être adaptée pour le suivi de projet, en permettant de capturer des changements dans le temps, et en prenant en compte leurs ressources limitées ;
- être développée sur la base d'initiatives existantes internes mais aussi externes (proposées par d'autres ONG ou associations, ou le monde académique) si elles sont jugées pertinentes et prometteuses ;

2.2. Objets de l'étude

A terme, HI veut disposer d'une méthode permettant de mesurer les changements liés à des interventions qui visent une réduction du stigma lié au handicap, au genre et à l'âge, et ce dans les divers projets mis en œuvre, quels que soient la zone géographique ou les secteurs concernés (éducation, santé, protection...).

La présente étude représente un élément clé puisqu'elle a pour objectif de développer et tester cette méthode de mesure des effets.

3 phases clés sont identifiées :

- la confirmation d'un cadre conceptuel lié à la stigmatisation interpersonnelle, en accord avec les pratiques opérationnelles et de suivi des projets de HI ;
- le développement et le test d'une méthode de mesure des effets appropriée pour capturer ce concept ;
- le transfert de connaissances et le partage de recommandations, notamment pour définir clairement les conditions d'utilisation de la méthode de mesure de effets.

Les utilisateurs finaux et utilisatrices finales seront i/ la direction Innovation, impact et information (3I) qui assurera le déploiement au niveau organisationnel ; ii/ les équipes HI sur le terrain, y compris les unités Suivi, évaluation, redevabilité et apprentissage (SERA), ainsi que les partenaires.

2.3- Déroulement envisagé

Deux pays ont été identifiés pour développer et tester l'approche : le **Bénin**, où un projet en cours vise à améliorer l'accès des femmes et des hommes à un emploi salarié décent et à l'auto-emploi (secteur de l'inclusion économique) et un autre vise à améliorer les conditions de vie des enfants handicapé-es et des groupes vulnérables grâce à une approche inclusive et participative (éducation inclusive) ; et le **Laos** où HI maintient ses activités dans le secteur de la réduction de la violence armée (démunage, éducation aux risques auprès des communautés, assistance aux victimes des restes explosifs de guerre), contribue à des projets majeurs dans le secteur de l'éducation inclusive et met en œuvre un projet de réadaptation à base communautaire (CBR) qui inclut des campagnes de sensibilisation sur le handicap, le droit à l'éducation des enfants handicapé-es et EORE (Explosive ordonnance risk education : éducation aux risques liés aux explosifs).

Un **comité de pilotage** de l'étude sera mis en place et comprendra la direction Innovation, impact et information (3I - spécialiste de la recherche), les équipes pays (chef-fes de projet et spécialistes de terrain, chargé-es SERA, autres personnes d'intérêt) et une sélection de spécialistes du siège. Le comité de pilotage sera responsable du suivi de l'étude et de la validation des livrables. Un **comité consultatif** réunissant un panel de praticiens et praticiennes issues de divers secteurs et diverses organisations mettant également en œuvre des programmes de réduction de la stigmatisation sera aussi mis en place. L'objectif sera d'apporter des contributions d'acteurs et d'actrices extérieures afin d'enrichir les discussions et de faciliter la promotion - et l'utilisation future - de cette approche en dehors des actions de HI. Les consultant-es ne seront pas responsables de la mise en place de ce comité. Cependant, ils et elles devront être prêt·s à présenter leur travail à ce comité (lancement et protocole, rapport d'avancement, retour d'information sur les recommandations).

L'approche proposée par les consultant-es veillera à **impliquer activement divers participant·es**, dans l'ensemble du cycle de l'étude (conception, collecte, définition des recommandations, etc.), et notamment le personnel du siège de HI - en particulier les spécialistes techniques et SERA, le personnel de terrain de HI dans les 2 pays identifiés (opérationnel et technique), des partenaires des projets, des personnes de la communauté (leaders et citoyen·nes) dans les 2 pays identifiés, des représentant·es d'organisations de la société civile et, bien sûr, des personnes appartenant aux groupes cibles vulnérables (personnes handicapées, femmes, jeunes femmes et jeunes hommes, personnes âgées, etc.). La dimension intersectionnelle de l'étude devra être respectée à tous les niveaux et tenir compte de l'âge, du genre et du handicap des participantes et des participants, tant dans les méthodes de collecte des informations (échantillonnage, adaptation des outils...) que dans les résultats observés, tout comme les normes éthiques internationales.

La mission comprendra (dates données à titre indicatif) :

- une phase de démarrage (octobre 2024) pour parvenir à une compréhension commune de ce qui sera fait, comment et quand - sur la base de la réunion de lancement et des commentaires du comité de pilotage ;
- une phase de développement de la méthode de mesure des effets (octobre/décembre 2024) afin de définir le cadre de la mesure, identifier des approches existantes intéressantes à adapter et tester sur le terrain, développer une première version d'outils de collecte et les méthodes associées et expliquer dans une note technique comment ces outils seront testés dans les 2 pays pré-identifiés - sur la base d'une revue documentaire rapides et d'entretiens avec des informateurs et informatrices clé, de réunions régulières avec les points focaux du siège, du retour du comité consultatif ;
- une phase de test de la méthode de mesure des effets (janvier /mars 2025) pour déployer, tester et ajuster dans 2 pays les outils et méthodes pré-identifiés - sur la base de la collecte et de l'analyse de données

- primaires dans deux pays (1 mission par pays), de réunions régulières avec les points focaux du siège, du retour du comité consultatif ;
- une dernière phase de partage des résultats (avril 2025).

Des livrables seront associés à chaque phase, validés par le comité de pilotage et pourront être produits en anglais *ou* en français.

Le budget prévisionnel de l'étude s'élève à 41 400 € TTC maximum.

2.4- Expertise externe recherchée

Disponibilité demandée : à partir d'octobre 2024, avec au moins 2 déplacements sur le terrain.

Le profil de l'expertise recherchée est le suivant :

- Expérience confirmée dans l'élaboration de méthodologies, de méthodes et d'outils pour mesurer le changement, les effets ou l'impact des projets ;
- Expérience confirmée dans la conduite de recherches sur des concepts sociologiques complexes (comme le genre intersectionnel, la stigmatisation...);
- Expérience avérée et reconnue dans les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données (quantitatives et/ou qualitatives et/ou secondaires) ;
- Compétences et expériences avérées dans la conception et la réalisation d'études qualitatives et quantitatives tenant compte du handicap et du genre ;
- Expérience de l'intégration d'une perspective intersectionnelle dans des études ;
- Expérience dans la mise en œuvre de recherche participative ;
- Excellente connaissance des normes éthiques ;
- Habitude de travailler avec des équipes de projet dans des contextes humanitaires ;
- Connaissance des régions sélectionnées pour cette recherche (expérience ou consultant·es associé·es dans le pays) ;
- Maîtrise de la communication institutionnelle écrite et orale en français et en anglais.

La diversité au sein de l'équipe de consultant·es doit également être prise en compte.

2.5- Calendrier prévisionnel

- Diffusion de l'AMI : juillet 2024
- Réception et sélection des CV : début septembre 2024
- Diffusion de l'AOR : septembre 2024
- Réception et sélection des offres : fin septembre / début octobre 2024
- Contractualisation et lancement de l'étude : octobre 2024

Cet appel à manifestations d'intérêt est destiné à **identifier des consultant·es**. A l'issue de cet appel à manifestation d'intérêt, une présélection sera opérée, puis un **appel d'offres restreint (AOR)** sera lancé auprès des consultant·es présélectionné·es, sur la base des termes de référence finalisés de l'évaluation.

A ce stade, **le CV du/de la consultant·e proposé·e pour être chef·fe de mission est demandé**. Si une équipe de consultant·es était proposée, **l'envoi du CV du/des consultant·es associé·es n'est pas exigé** à ce stade de l'appel à manifestations d'intérêt, mais **est toutefois vivement encouragé**.

Si vous souhaitez manifester votre intérêt, merci de bien vouloir envoyer votre CV par courrier électronique **avant le lundi 2 septembre 2024 à 8h00, heure de Paris** à l'attention simultanée de :

Armelle Barré, référente genre et responsable de programme, F3E : a.barre@f3e.asso.fr

Et : consultances@hi.org

Il est demandé de joindre un CV actualisé dans lequel vous aurez surligné les éléments spécifiques que vous jugez utiles pour apprécier votre manifestation d'intérêt dans le cadre de cette étude.